

Non, mettons-nous bien dans la tête que c'est une plaie sociale et que c'est à ce point de vue qu'il faut l'envisager. Quels sont les moyens à prendre, non pas pour la supprimer totalement puisqu'il est démontré que la chose est impossible, mais pour restreindre les maux qu'elle peut causer. C'est un métier que la femme exerce, non un moyen de gagner honnêtement sa vie; à ce titre elle doit comme tous les métiers être soumise aux lois et règlements que l'hygiène commande; elle doit être soumise, en un mot, à la réglementation, à la surveillance que la police applique à l'industriel, au commerçant, au négociant, qui, sous peine d'amendes, de prison, ne peuvent établir des industries nuisibles et dangereuses à la santé individuelle ou générale, vendre des produits falsifiés ou avariés, introduire dans le pays des denrées, des aliments susceptibles de propager des affections contagieuses.

Toutes les industries nuisibles à la santé publique, à la santé des habitants, telles que les professions insalubres, sont soumises à des règlements. Pourquoi donc la femme se livrant à la prostitution, métier nuisible au premier chef, puisqu'il est un foyer immense de maladies, d'affections contagieuses, échapperait-elle à la loi, aux règlements d'hygiène?

Comme le disait si bien le Dr Martineau dans son livre "La prostitution clandestine", aux pages 163 et suivantes:

"La syphilis, n'est-elle pas aussi nuisible, aussi mal-faisante pour la santé publique que les industries signalées plus haut? N'exerce-t-elle pas une influence pernicieuse non seulement sur l'individu, mais encore sur la nation, alors qu'elle entrave la reproduction, la génération, qu'elle produit l'abâtardissement, la dégénérescence de la race? Il suffit pour cela de rappeler la nombreuse mortalité qui atteint les enfants issus de parents syphilitiques, les maladies générales constitutionnelles ou diathésiques qui se développent chez les descendants des syphilitiques."